

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des P.O.
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE CASTEIL

« le village »
66820 CASTEIL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE

Du CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 7 AVRIL 2008 A 20 HEURES 30

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille huit et le 7 AVRIL à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 31 mars 2008 s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme CASES Juliette , Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaients présents : Mmes AIRAUDI Evelyne, CASES Juliette, SOMBRIN Martine, Mrs BETRIU Francis, BRUZY André, CASES Jérôme , GEMON Alain, GUITART Franck, MALDES Eric, PIQUEMAL Jean-Claude, VERGES Jean.

POUVOIRS :

Néant

Membres en exercice : 11

présents : 11 **procuration :** 0

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé secrétaire de séance M. CASES Jérôme , Mme MESTRES Joëlle étant auxiliaire du secrétaire.

Le quorum étant atteint Mme CASES Juliette déclare la séance ouverte et présente l'ordre du jour :

- **Approbation du Compte rendu de la séance du 14 mars 2008**
- **Imputation dépenses en investissement « achat meuleuse »**
- **Adhésion SYDECO THT 66**
- **Bail épicerie communale 2008-**
- **Indemnités de fonction des élus**
- **Approbation devis « travaux voirie »**
- **Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au SYDEL**
- **Nomination 3 membres extérieurs au CM au C.C.A.S**
- **Dénonciation bail appartement « 2place de la mairie »**
- **Choix nouveau locataire + habilitation élu pour état des lieux**
- **Cession insert appartement « 2 place de la mairie »**
- **Acceptation créances en non valeur**
- **Approbation devis barrière « chemin Abbaye St Martin »**
- **Forfait transporteurs 4X4 pour chemin Abbaye**
- **Constitution d'un Commission Communale des Impôts**
- **Signalétique Abbaye**
- **Autorisation passage des bus « boulevard st Martin » et « rue du Cady »**
- **Limitation vitesse dans le village**
- **Utilisation local situé dans le clocher**
- **Autorisation d'exploiter « balades à poneys »**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1- AJOUT DE 1 DELIBERATION A L'ORDRE DU JOUR

- **Nomination de 2 délégués à la communauté de communes « Canigou Val Cady » pour la commission de transfert de charges.**

POUR :

11

CONTRE :

0

ABSTENTION :0

2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 14 MARS 2008

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte-rendu de la séance du 14 mars 2008, les membres présents approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- IMPUTATION DEPENSES EN INVESTISSEMENT « ACHAT MEULEUSE »

Mme CASES Juliette présente à l'assemblée la facture n°730571 du 22 /03/2008 DE BRICO DEPOT concernant l'achat d'une meule pour la somme de **139.90 € TTC**. Cet achat correspondant à un investissement et présentant un caractère de durabilité indéniable, il y a lieu d'imputer la dépense en section d'investissement ; Le conseil municipal est d'accord pour imputer cette dépense sur le programme n°138 – **MATERIEL ET OUTILLAGE**.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

4- ADHESION SYDECO THT 66

Considérant la nécessité pour la commune d'adhérer au SYDECO THT 66 en tant que « membre actif » ou « membre solidaire » afin de lutter contre tout projet de renforcement des interconnexions électriques entre la France et l'Espagne qui serait susceptible de porter atteinte à certaines communes.

- Le conseil municipal est d'accord pour adhérer au SYDECO THT 66 à la majorité **8 VOIX POUR ; 3 VOIX CONTRE** : GEMON A, VERGES J, GUITART F ,
- **Désigne** M. VERGES Jean comme représentant de la commune titulaire et M. GUITRAT Franck comme suppléant
- A la majorité **7 VOIX Pour** Le conseil municipal choisit que la commune soit « membre actif » et adhère pour la somme annuelle de 20€ .

Cette dépense sera prévue au BP 2008

5- BAIL EPICERIE COMMUNALE SAISON 2008

LE 8 février 2008, la commune de CASTEIL a retenu la candidature de **M. MATKOWSKI Michel** pour la location de l'épicerie communale du 1^{er} avril au 30 septembre 2008.

2 propositions de loyers ont été délibérées avec ou sans licence. M. MATKOWSKI ne souhaitant pas louer la licence 4 détenue par la commune ; un bail précaire sans licence sera rédigé entre M. MATKOWSKI et la commune .

Le conseil municipal habilite **Mme CASES Juliette** pour signer le bail précaire et la désigne pour effectuer un état des lieux avant la remise des clefs.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5-INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX

Dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine à compter du 14 mars 2008, date de mise en place du nouveau conseil municipal le montant des indemnités brutes mensuelles des élus locaux s'élevant à :

Maire	636.01€	taux maximal en% de l'indice 1015 : 17%
1 ^{er} adjoint	246.92€	taux maximal en %de l'indice 1015 : 6.60%
2 ^{ème} adjoint	246.92	taux maximal en %de l'indice 1015 : 6.60%
3 ^{ème} adjoint	246.92	taux maximal en %de l'indice 1015 : 6.60%

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1(VERGES Jean)

6-DEPENSES IMPREVUES – TRAVAUX DE VOIRIE

Mme le Maire présente le devis de la COLAS d'un montant TTC de **10 136.10€** concernant les travaux de voirie et demande au conseil de délibérer afin d'accepter cette dépense . A l'unanimité de CM est d'accord pour faire effectuer ces travaux et précise que cette dépense sera prévue au BP 2008.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 – DESIGNATION DELEGUES AU SYDEL .

Conformément à l'article L.5211-8 DU CGCT le conseil municipal procède à la désignation du délégué titulaire et suppléant au SYDEL SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE.

M. PIQUEMAL Jean-Claude est désigné délégué titulaire

M. CASES Jérôme est désigné délégué suppléant au SYDEL.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8- NOMINATION DE 3 MEMBRES HORS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE CASTEIL

Le 14 mars 2008, le conseil municipal a créé une commission communale d'Action sociale présidé par le Maire et comprenant au maximum 3 membres du conseil municipal et 3 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Mmes AIRAUDI Evelyne et SOMBRIN Martine M. GUITART Franck représentent le conseil municipal de la commune.

Mme TRILLAS Trini, BRUZY Evelyne et M. NOU Olivier représentent les personnes non membres de la commune.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (VERGES Jean)

9- DENONCIATION BAIL 2 PLACE DE LA MAIRIE

Par courrier en date du 25 février 2008, **Sébastien BARRERE** a exprimé de son souhait de dénoncer le bail concernant l'appartement 2 place de la mairie à compter du **31 mai 2008**.

M. PIQUEMAL Jean- Claude est désigné pour effectuer l'état des lieux et la restitution des clefs à faire avec **M. BARRERE Sébastien**.

L'assemblée souhaite que la caution de M. BARRERE ne soit restituée que si le paiement des loyers est à jour et l'appartement restitué en bon état.

Le conseil municipal étant destinataire de plusieurs candidatures et **M. GUITART Franck** étant candidat pour la location de l'appartement quitte la séance ;

Après délibération, l'assemblée retient la candidature de **M. GUITART Franck** pour la location de l'appartement à partir du **1er JUIN 2008**.

M. BETRIU Francis précise qu'il convient que M. BARRERE Sébastien note sur son courrier que le mois de mai est une indemnité d'occupation.

M. PIQUEMAL Jean-Claude est chargé de l'Etat des lieux à faire avec M. GUITART Franck.

POUR :

10

CONTRE :

0

ABSTENTION : 1 (GUITART Franck)

10 – VENTE D'UN INSERT A LA COMMUNE

Melle FAGES Charline ayant été locataire de l'appartement situé 2 place de la mairie propose de vendre à la commune un insert de marque GODIN pour un prix **de 370€**

A l'unanimité le conseil municipal n'est pas d'accord pour acheter cet insert

POUR ACHETER L'INSERT : 0

CONTRE :

11

ABSTENTION : 0

11 – DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Certaines créances n'ayant aucune chance d'être encaissées et dans un souci de sincérité avec le compte administratif, le conseil municipal prononce un principe d'admission en non valeur, pour un montant de 360.77€. Un mandat au compte 654 sera édité.

POUR : 7

CONTRE :

1 (VERGES Jean)

ABSTENTION : GEMON A, PIQUEMAL JC, MALDES E

12 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BARRIERE « CHEMIN ABBAYE ST MARTIN »

Mme CASES Juliette présente plusieurs devis d'installation sur barrière avec pose d'un clavier code et boucle de détection magnétique ; afin de contrôler le passage des transporteurs 4x4 ayant signé une convention d'utilisation du chemin d'accès avec la commune.

Le conseil municipal retient le devis de la Sté R.A.S. de PIA pour un montant TTC de 1 554.80€.

POUR : 9

CONTRE : 1 GUITART Franck

ABSTENTION : 1 VERGES Jean

DETERMINATION « FORFAIT TRANSPORTEURS 4X4 »

Actuellement 3 transporteurs locaux bénéficient d'une convention avec la commune pour l'utilisation du chemin st Martin. Un tarif de 1€ par passage de 4x4 a été mis en place par l'ancienne municipalité ; L'assemblée actuelle souhaite modifier le recouvrement des recettes en créant un forfait annuel égal à tous. M. VERGES et M. GUITART propose un appel d'offre.

A la majorité le conseil municipal fixe un montant forfaitaire de 2000 € par an et par transporteur.

POUR : 9

CONTRE : 2 VERGES Jean et GUITART Franck

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts le conseil municipal est tenu de dresser une liste de contribuable comportant 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants. L'assemblée arrête la liste ci-dessous :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
NEDELEC Maryse domiciliée à ST ESTEVE 66	PICHARD Richard domicilié à PERPIGNAN
CASANOVAS Jacques domicilié à CLAIRA 66	ZANOLIN Guy domicilié à ESPIRA DE L'AGLY
ESPARRICA Francis « propriétaire de bois »	ROSSIGNOL Arnaud domicilié à RIA
NOU Olivier	NOU Jacques propriétaire de Bois
BRUZY Evelyne	ORDRONNEAU Marie José
MESTRES Joelle	BINI Marie-Thérèse
MERI Roger	COURS Véronique
TRILLAS Trinité	LEBRAS Bernard
DUVAL Jacky	MARIOTTA Alain
LEMONIES DE SAGAZAN Pascale	PONCY Sylvain
PARE Eliane	GUITARD Henri
MALDES Sandie	MATKOWSKI Michel

POUR : 11

CONTRE : 0

SIGNALÉTIQUE « ABBAYE »

A l'unanimité le conseil municipal est d'accord pour ajouter un panneau signalétique indiquant la direction de l'Abbaye vers Boulevard St Martin et centre du village.

POUR : 11

CONTRE : 0

AUTORISATION CIRCULER DES BUS JUSQU'AU PARC ANIMALIER

Mme CASES Juliette et M. CASES Jérôme quittent la salle. M. PIQUEMAL préside et demande au conseil municipal de délibérer : l'assemblée est d'accord pour autoriser les bus à circuler « Bd St Martin du Canigou » et « Rue du Cady » et demande qu'une signalétique avec interdiction de stationner « sauf riverain » et un sens interdit au bus au croisement de la « rue du Cady » et « rue du Canigou » soient mis en place.

POUR : 9

CONTRE 0

LIMITATION DE VITESSE DANS LE VILLAGE

Suite à une conversation de Mme CASES avec la direction des routes du Conseil Général, Ces derniers ont recommandé à Mme le Maire de formuler une demande motivée au Préfet afin que ce dernier accepte la limitation de vitesse « Bd St Martin du Canigou ».

Pas de délibération

UTILISATION DU LOCAL SITUE SOUS LE CLOCHER DE L'EGLISE

- Le 17 mars 2008, M et Mme TRILLAS ont fait parvenir une demande d'utilisation de louer le local communal situé derrière l'église. A la majorité , le conseil municipal est d'accord pour louer le local à M. et Mme TRILLAS .

POUR : 7 VOIX

ABSTENTION : 4

- Mme CASES Juliette propose de louer à titre gratuit le local.
Après délibération, l'assemblée fixe le montant du loyer à 100€ pour la Période DU 6 AVRIL AU 30 D2CEMBRE 2008.

POUR : 9

CONTRE : 2 (CASES Juliette/GUITART Franck)

AUTORISATION D'EXPLOITER LES BALADES A PONEYS TENUES EN LONGE

M. GUITART Franck ayant quitté la salle, le conseil municipal est d'accord pour que M. GUITART Marc propose des balades à poneys tenus en longe sur le domaine privé de la commune. Une convention sera signée entre M. GUITART et la commune afin de définir le parcours, le déroulement de l'activité et les mesures de sécurité à mettre en place.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 GUITART Franck

- **Nomination de 2 délégués à la communauté de communes « Canigou Val Cady » pour la commission de transfert de charges.**

DESIGNATION DE 2 DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMES « CANIGOU VAL CADY » POUR LA COMMISSION DE TRANSFERT DE CHARGES

Mme CASES Juliette et M. PIQUEMAL Jean-Claude sont désignés pour siéger à la commission d'évaluation des transferts de charges à la Communauté de Communes « Canigou Val Cady »

POUR : 11

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

- M. CASES Jérôme sera l'interlocuteur de M. GOUBERN Pierre du Service Territorial Montagne de la D.D.E. pour établir l'inventaire de l'ensemble des ouvrages d'art communaux de plus de 2m d'ouverture et de hauteur.
- Mme CASES Juliette explique qu'actuellement le site internet de la commune est www.casteil.fr et que casteil.com et casteil.eu doivent être réservés au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1heure 15.

Le Maire

Juliette CASES

Les conseillers municipaux

AIRAUDI Evelyne

SOMBRIN Martine

BETRIU Francis

BRUZY André

CASES Jérôme

GEMON Alain

GUITART Franck

MALDES Eric

PIQUEMAL J-C

VERGES Jean